

Rapport d'activité

2020



Syndicat du Bassin de l'Ouche

40, avenue du Drapeau
21000 DIJON
www.ouche.fr

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



Photos page de garde :

- Ruisseau de Commarin à Montoillot, affluent de la Vandenesse, argiles affleurantes, mai 2020
- L'Ouche en aval de Fleurey, ancienne zone de remous du glaciaire de Velars, septembre 2020

SOMMAIRE

POINT CLIMAT	5
LA GOUVERNANCE	7
LES ACTIONS	8
L'entretien de la végétation	8
Les travaux urgents.....	10
La restauration des milieux et des continuités.....	11
Les suivis hydrométriques	18
LA CLE DE L'OUCHE	19
Les avis de la CLE	20
Le tableau de bord du SAGE	20
Les prélèvements	22
PLANIFICATION	23
Le Contrat de travaux Ouche 2019-2020	23
Le projet de Contrat de rivière Ouche 2022-2024	26
LE RAPPORT FINANCIER	29
CONCLUSION	30

Abréviations :

CLE : Commission Locale de l'Eau

EPCI à FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre

GEMAPI : Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Introduction

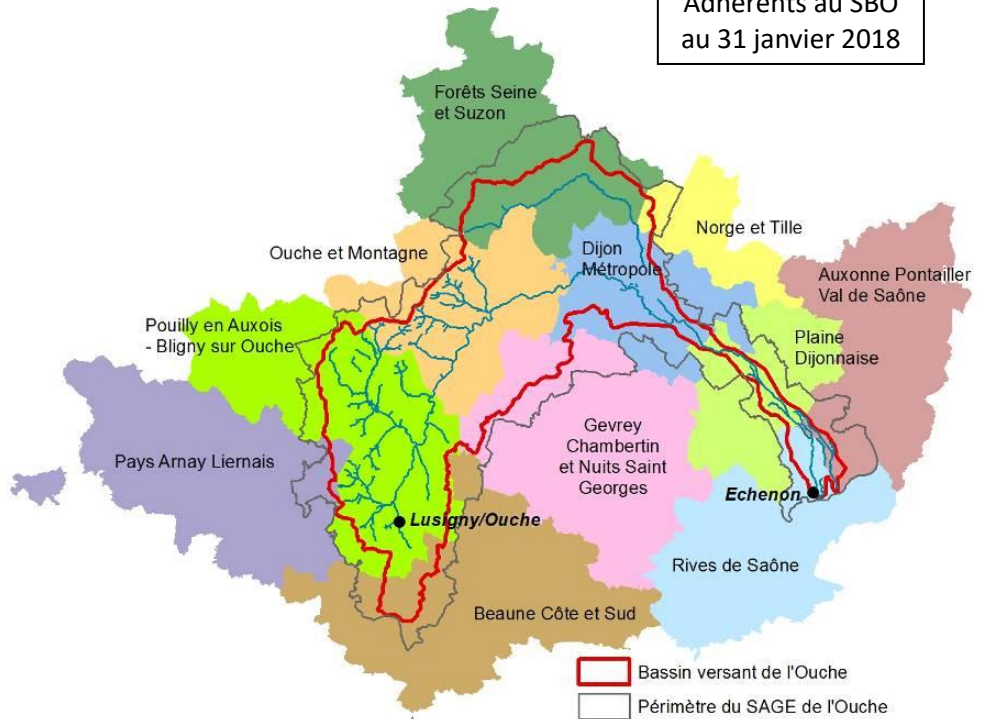
Le SBO, Syndicat du Bassin de l'Ouche présente son rapport d'activité 2020

Le syndicat du bassin de l'Ouche est un syndicat mixte de bassin versant financé par ses adhérents (représentés ci-contre) qui lui ont transféré leur compétence de gestion des milieux aquatiques. Ainsi adhérent au syndicat 11 EPCI et 7 communes.

Le syndicat est présidé par Jean-Patrick MASSON.

Il est maître d'ouvrage des études et travaux de renaturation et d'entretien en rivière. Il est également chargé de l'animation de la *Commission Locale de l'Eau* qui porte les politiques de l'eau telles que le SAGE et le Contrat de Bassin Ouche à l'échelle de 127 communes.

Adhérents au SBO
au 31 janvier 2018



La Commission locale de l'eau est composée des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire. Elle a un rôle de « parlement local de l'eau » c'est-à-dire qu'elle donne des avis sur les dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau et du SAGE, et elle suit la réalisation des actions prévues au contrat de bassin.

Le fonctionnement administratif et technique du SBO est assuré par trois personnes :
Laure BEJOT – Directrice
Pascal VIART – Animateur du SAGE et de la CLE de l'Ouche, et chargé des travaux d'entretien
Lisa LARGERON – Animatrice du Contrat de Bassin



Bassin versant : 916 km²
350 km de rivière
Moyens humains : 3 agents
Population représentée : 268 300 habitants

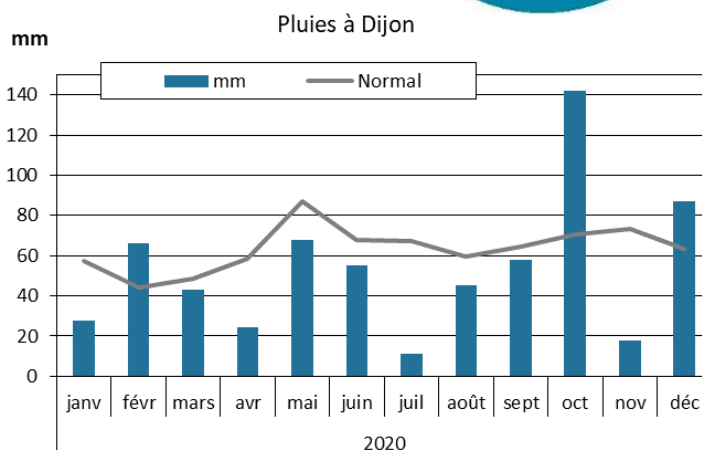
Le Président, Jean-Patrick MASSON

Point climat

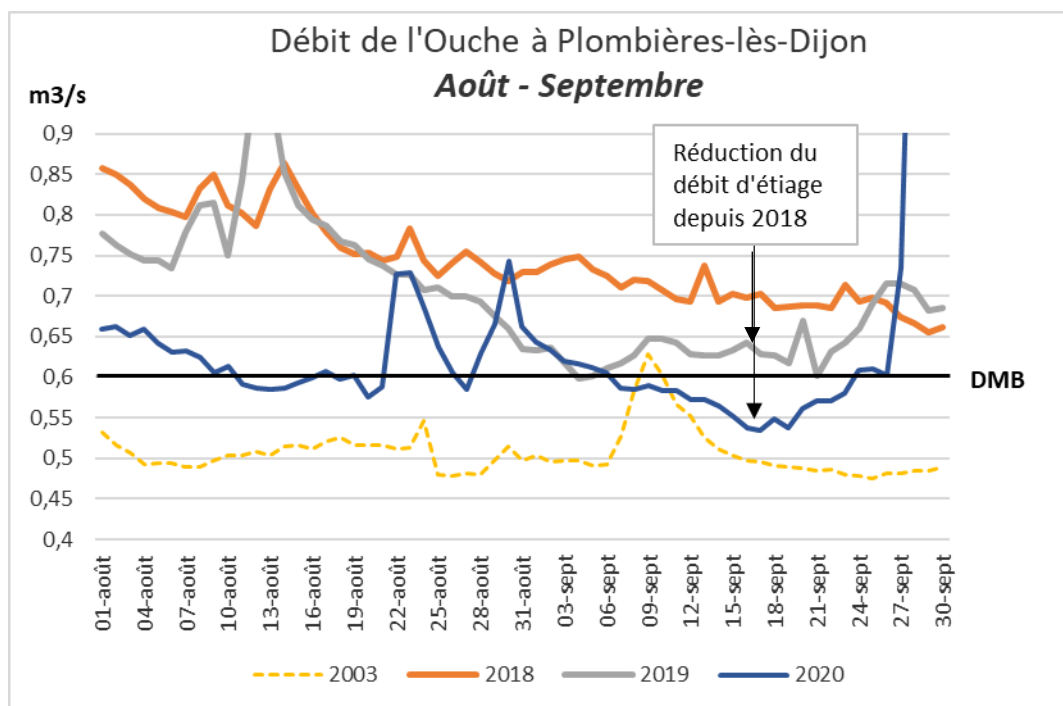
2020 a été marquée par un étiage particulièrement sévère en raison d'une pluviométrie déficitaire (645,5 mm contre une normale de 760,5 mm calculée entre 1981 et 2010) qui a conduit à l'observation des assècs des cours d'eau du bassin versant.

Un débit de l'Ouche de plus en plus bas en fin d'été.

Station météorologique de Dijon	Pluies (mm) Normale = 760 mm
2003	515
2015	572
2016	835
2017	623
2018	791
2019	604
2020	645

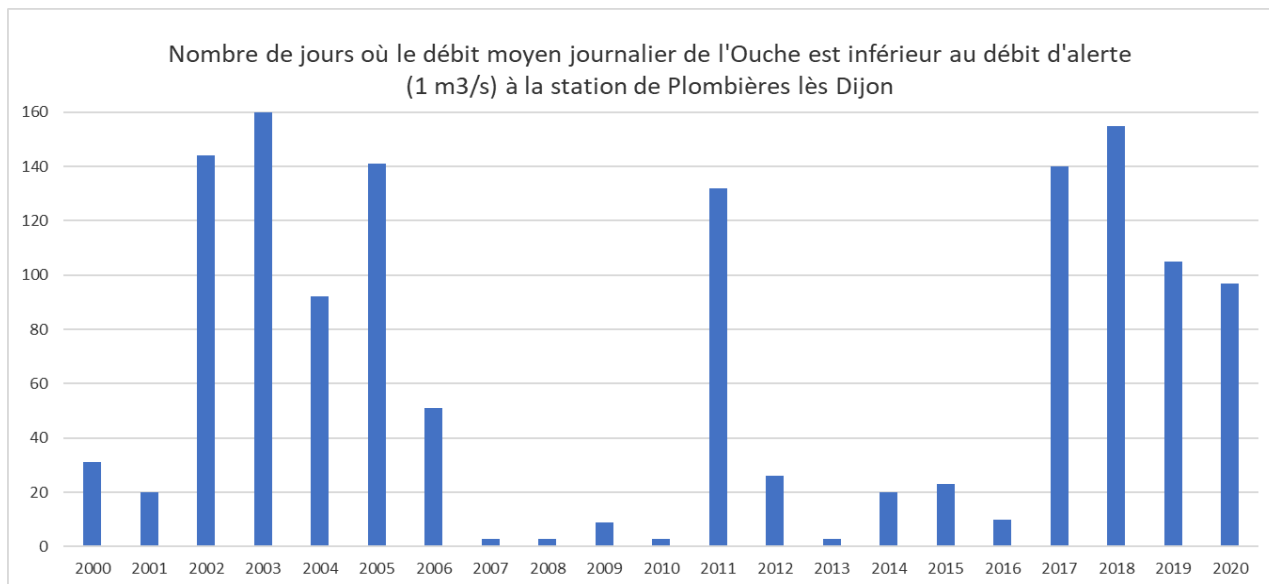


Sans atteindre le niveau d'étiage de 2003 (ci-dessous en pointillés jaune) qui était nettement inférieur au débit minimum biologique (600 l/s), le niveau d'étiage de l'Ouche à Plombières-lès-Dijon en septembre 2020 s'est stabilisé à un niveau inférieur à 2018 et 2019.



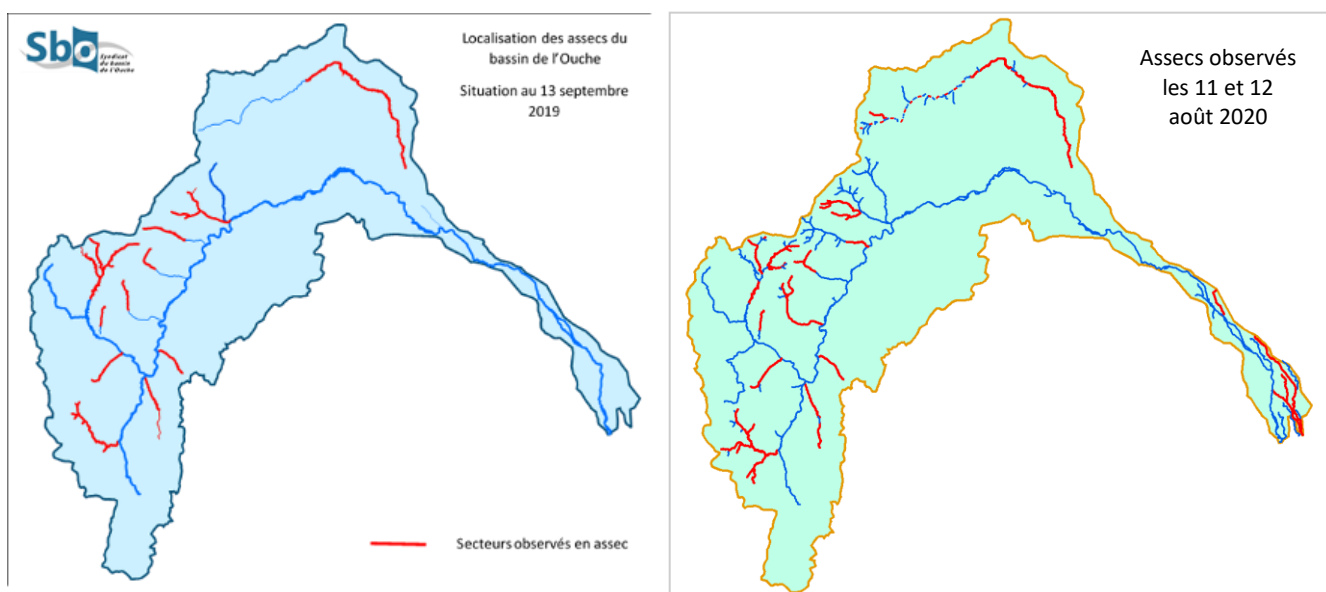
Durée des étiages

En été 2020, le débit de l'Ouche à Plombières a été inférieur au seuil d'alerte ($1\text{m}^3/\text{s}$) dès fin mai, puis de juillet à septembre avec des pluies nettement inférieures à la normale en avril et juillet. Le nombre de jours concernés, 97 jours, est cependant en baisse par rapport à 2017, 2018 et 2019 grâce aux précipitations du mois d'octobre qui ont permis de rétablir la situation.



Les affluents asséchés en septembre 2019 et août 2020

Les résultats des observations annuelles (2019 et 2020) apportent des éléments de connaissance importants sur le comportement des cours d'eau et les diverses influences extérieures.



Les observations permettent notamment d'identifier la vulnérabilité des secteurs hébergeant des espèces protégées, telles que l'écrevisse à pieds blancs, vulnérable aux assecs.

Les arrêtés de restriction d'usage

Les arrêtés de restriction d'usage ont été pris sur l'Ouche amont en juin puis à partir du 7 août 2020. Pour la première fois depuis 2012, le **seuil d'alerte renforcée** a été franchi à la mi-août, mais pour une courte période.

Sur l'Ouche aval, le seuil d'alerte renforcé a été franchi début août, et comme l'année dernière, sans passer par le seuil d'alerte.

BV 9 : Ouche amont, Suzon et Vandenesse							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							

BV 9bis : Ouche aval (à partir de la confluence avec le Suzon)							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							

m ³ /s		Plombières	Trouhans
seuil	alerte	1	1,2
seuil	alerte renforcée	0,6	1
seuil	crise	0,5	0,9

La gouvernance

Les conseils syndicaux

Le conseil syndical du SBO s'est réuni aux dates suivantes :

- le **24 janvier 2020** : compte de gestion et compte administratif 2019, budget primitif 2020
- le **18 septembre 2020** : élections du Président, des vice-présidents, désignation des membres du bureau et autres désignations
- le **9 décembre 2020** : orientation des actions à mener en 2021 avec présentation du projet de contrat de rivière 2022-2024

Le Bureau

Le Bureau du SBO s'est réuni :

- le **19 mai 2020** en visioconférence, pour décider de la suite à donner au projet de Varanges et sur l'opportunité d'engager la 5^{ème} et dernière tranche d'entretien du programme devant se terminer en 2020.
- les **3 décembre 2020** et **7 janvier 2021**, pour la présentation et validation des orientations du projet de Contrat de milieu 2022-2024.

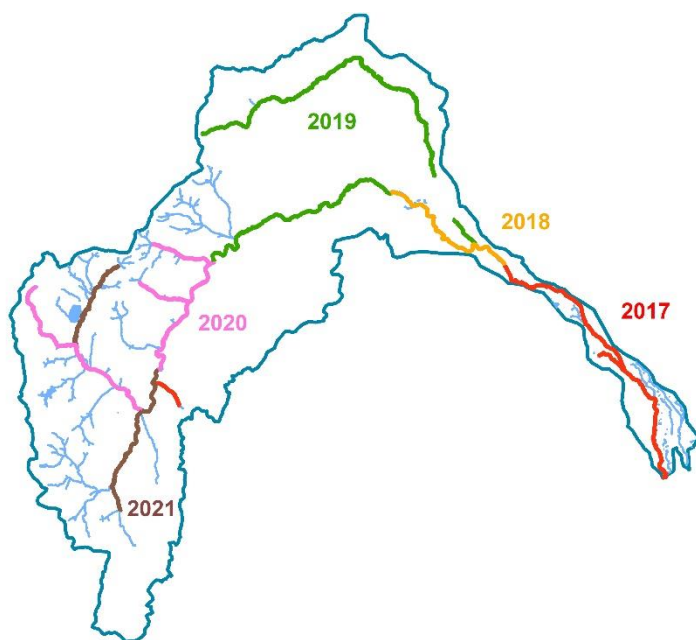
Les actions

L'entretien de la végétation

Le programme se réfère à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du 19 septembre 2016. Initialement prévus sur les années 2016 à 2020, les travaux n'ont pu commencer qu'en 2017.

4^{ème} et 5^{ème} tranches

L'Ouche et ses affluents en amont de Gissey



Le programme initial 2020, 4^{ème} tranche, couvrait l'Ouche entre La Bussière-sur-Ouche et Gissey-sur-Ouche, la Vandenesse en totalité ainsi que la Sirène entre Agey et Remilly-en-Montagne.

Suite au confinement et à l'impossibilité de réinstaller la CLE, il a été décidé de lancer la 5^{ème} et dernière tranche, permettant ainsi de rattraper le retard pris en début de programme. Cette 5^{ème} tranche couvrant l'Ouche en amont de La Bussière-sur-Ouche et le ruisseau de Commarin (indiqués en 2021 ci-contre).

	4^{ème} tranche	5^{ème} tranche
	Attribué à l'entreprise ILEO-ETR Bourgogne et réalisé de septembre à novembre 2020	Attribué à ROSSI Espace Vert SARL et réalisé octobre 2020 à mars 2021
Longueur traitée	29,3 km de rivière	27,3 km de rivières
Abattages	90 arbres de moins de 20 cm de diamètre 106 arbres de moins de 50 cm de diamètre 35 arbres de moins de 1m de diamètre	165 arbres de moins de 20 cm de diamètre 141 arbres de moins de 50 cm de diamètre 50 arbres de moins de 1m de diamètre 8 arbres de diamètre de plus de 1m
Mise en têtard d'arbres de rives	110	11
Emondage	/	2
Elagage de branches basses et sélection dans les cépées	6 ml	50 ml
Retraits d'embâcles	44 m3	66,5 m3
Scarification d'atterrissement	/	/
Coût des travaux	29 918,40 € TTC	51 472,80 € TTC
	81 391,20 € TTC financés à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau	

Les produits de coupes qui ne sont pas conservés par les riverains sont broyés sur place pour la 4^{ème} tranche et pris en charge par une entreprise spécialisée pour les valoriser en plaquettes alimentant les chaufferies biomasse de la métropole dijonnaise pour la 5^{ème} tranche.



Chêne tombé en aval de Bligny-sur-Ouche



Frêne atteint de chalarose

Déroulement des travaux et suivis de chantiers :

Pour chaque tranche de travaux, une réunion hebdomadaire s'est tenue pour faire le point sur les accès, les relations avec les riverains, les adaptations nécessaires suite à des changements ponctuels (évolution d'un embâcle, chute d'un arbre, sujet dépérissant qui semble repartir...).

Un courrier circulaire a été adressé à chaque propriétaire pour l'informer du passage de l'entreprise, la nature des travaux et sollicitant sa position quant à la destination des produits de coupes (conservation ou destruction).

Tous les riverains, tant sur l'Ouche que sur la Vandenesse, ont été facilitateurs de la réalisation des travaux. L'ensemble des acteurs a été satisfait tant des travaux que des relations avec les équipes.

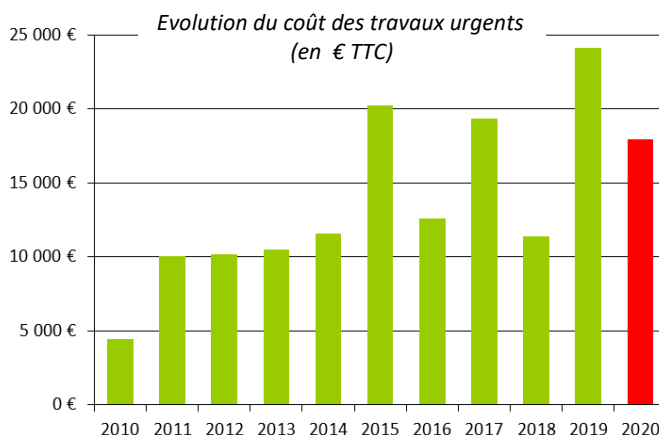
A noter que la période du 1^{er} septembre à la mi-novembre a été propice avec des conditions climatiques favorables et des niveaux d'eau bas.

Les travaux urgents

Le poste « travaux urgents » traite toutes les opérations de rétablissement du libre écoulement des eaux en dehors du programme pluriannuel d'entretien. Ce poste permet d'intervenir de façon réactive et ponctuelle dès lors que des désordres sont signalés ou observés. La majorité des opérations consistent à dégager et évacuer des arbres cassés ou tombés suite à des événements particuliers (crue, coup de vent), voire simplement parce que le sujet a atteint un point de déséquilibre et son enracinement est insuffisant pour le maintenir.

Les interventions sont réalisées sur l'ensemble du réseau hydrographique à l'exception des ponts départementaux (compétence Conseil Départemental) des rivières canalisées (Suzon entre le boulevard Gallieni et la place Roger Salengro).

En 2020, des enlèvements d'embâcles et abattages ont été réalisés sur les communes de Lusigny-sur-Ouche, Fleurey-sur-Ouche, Velars-sur-Ouche, Messigny-et Vantoux, Plombières-lès-Dijon, Dijon, Longvic, Fauverney et Trouhans par les entreprises Défis 21, Magnin TP, ILEO, Chenot, Rossi et ETR.



Coût des travaux : 17 953 € TTC
Non subventionnés



Saule, à l'étang royal de Longvic



Saule, arboretum de Longvic

La restauration des milieux et des continuités

Restauration d'un espace de liberté à Varanges

Avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comte à 80%.

Pour rappel, l'étude de définition et de maîtrise d'œuvre pour le projet de restauration d'un espace de liberté à Varanges attribuée à ARTELIA a démarré le 12 juillet 2019 pour un montant de 68 280 € TTC.

Suite à la définition de l'avant-projet en 2019 et au lancement des essais géotechniques, la demande d'autorisation environnementale a été déposée officiellement le 31 janvier 2020 avec 9 conventions signées entre le SBO et les propriétaires riverains.



Les résultats des essais géotechniques devant servir à élaborer le stade PROJET ont été réceptionnés le 31 janvier 2020, ces résultats devant être analysés par l'expert géotechnicien d'ARTELIA afin d'affiner la méthodologie de travaux en phase PRO. Le retour d'ARTELIA sur ces essais a été formulé au mois de mars avec un avis circonstancié sur **l'hétérogénéité des matériaux et leur qualité non optimale pour la réalisation d'un ouvrage neuf devant protéger la commune contre les inondations.**

Les scénarios alternatifs pour assurer la stabilité du futur merlon ont été chiffrés entre 1 000 000 € et 1 900 000 € TTC, ceux-ci ont porté sur des solutions optimisées de réutilisation des matériaux existants avec apport de matériaux pour le merlon et exports de matériaux de l'ancien merlon en surplus. Cette estimation bouleversant l'économie du marché, le bureau du Syndicat du bassin de l'Ouche, réuni le 19 mai 2020, a décidé de ne pas poursuivre le projet en l'état. Le marché a donc été résilié en 2020 après une dépense de 36 330 € TTC. La Région BFC a maintenu sa subvention sur cette dépense.

Reconnexion d'un ancien méandre à Tart-le-Bas

Avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comte à 80%.

Pour rappel, l'étude de définition et maîtrise d'œuvre attribuée à ARTELIA a débuté dès le 19 juin 2019 pour un montant de 53 293 € TTC. Parallèlement un diagnostic de sol a été réalisé par la société TAUW pour un montant de 16 368 € TTC.

La présence de déchets enfouis impactant la qualité des sols sur les méandres 1 et 2 a conduit le Syndicat à annuler son projet courant 2019. Une présentation du diagnostic de la qualité des sols au comité de pilotage et aux propriétaires riverains a été réalisée le 14 février 2020.

Le rapport d'état initial comprenant l'analyse des protocoles effectués en étiage 2019 a été réceptionné en février 2020. Le marché d'étude a été résilié pour motif d'intérêt général en mai 2020 après une dépense de 18 136 € TTC sur laquelle la Région BFC a maintenu sa subvention.

Restauration physique des anciennes zones de remous à Gissey-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche

Avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comte à 80%.

Pour rappel, l'étude de définition et maîtrise d'œuvre attribuée à ARTELIA a démarré le 30 septembre 2019 pour un montant de 48 084 € TTC comprenant :

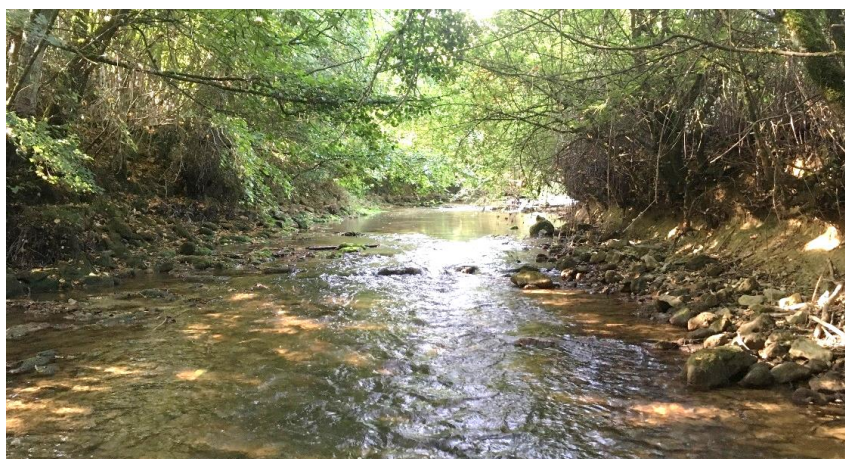
Tranche ferme : définition de l'AVANT-PROJET – 23 184 € TTC

- La réalisation des inventaires sur la période propice, printemps/été 2020 a été réalisée.
- Le rapport de diagnostic et avant-projet a été présenté au comité de pilotage 10 septembre 2020. Compte-tenu des enjeux financiers et fonciers présentés lors de ce COPIL, il a été convenu que le SBO poursuive ses investigations auprès des propriétaires afin de déterminer les possibilités de mise en œuvre du scénario 2 qui engendre une emprise non négligeable sur les prairies pâturées. A l'issue, un scénario intermédiaire pourra être proposé en fonction de l'adhésion des propriétaires.
- La concertation a été réalisée en Novembre et Décembre 2020. Chaque exploitant a également été rencontré. A l'appui de cette concertation un document pédagogique et personnalisé a été communiqué afin d'exposer au mieux les scénarios proposés par ARTELIA (cf. page suivante).

Ouche amont

Diagnostique et concertation suite aux actions de restauration de la continuité

Retours Gissey : Avant de recontacter les propriétaires, l'unique exploitant du secteur a été sollicité. Il est favorable au scénario 1, c'est-à-dire à une action limitée au lit mineur sans toucher aux berges. Cependant, il n'est pas favorable à la pose de clôtures et abreuvoirs pour limiter le piétinement des bovins. Dans ces conditions, l'intérêt d'une recharge sédimentaire simple sans protection du cours d'eau semble limitée au regard des objectifs à atteindre et du coût des travaux.



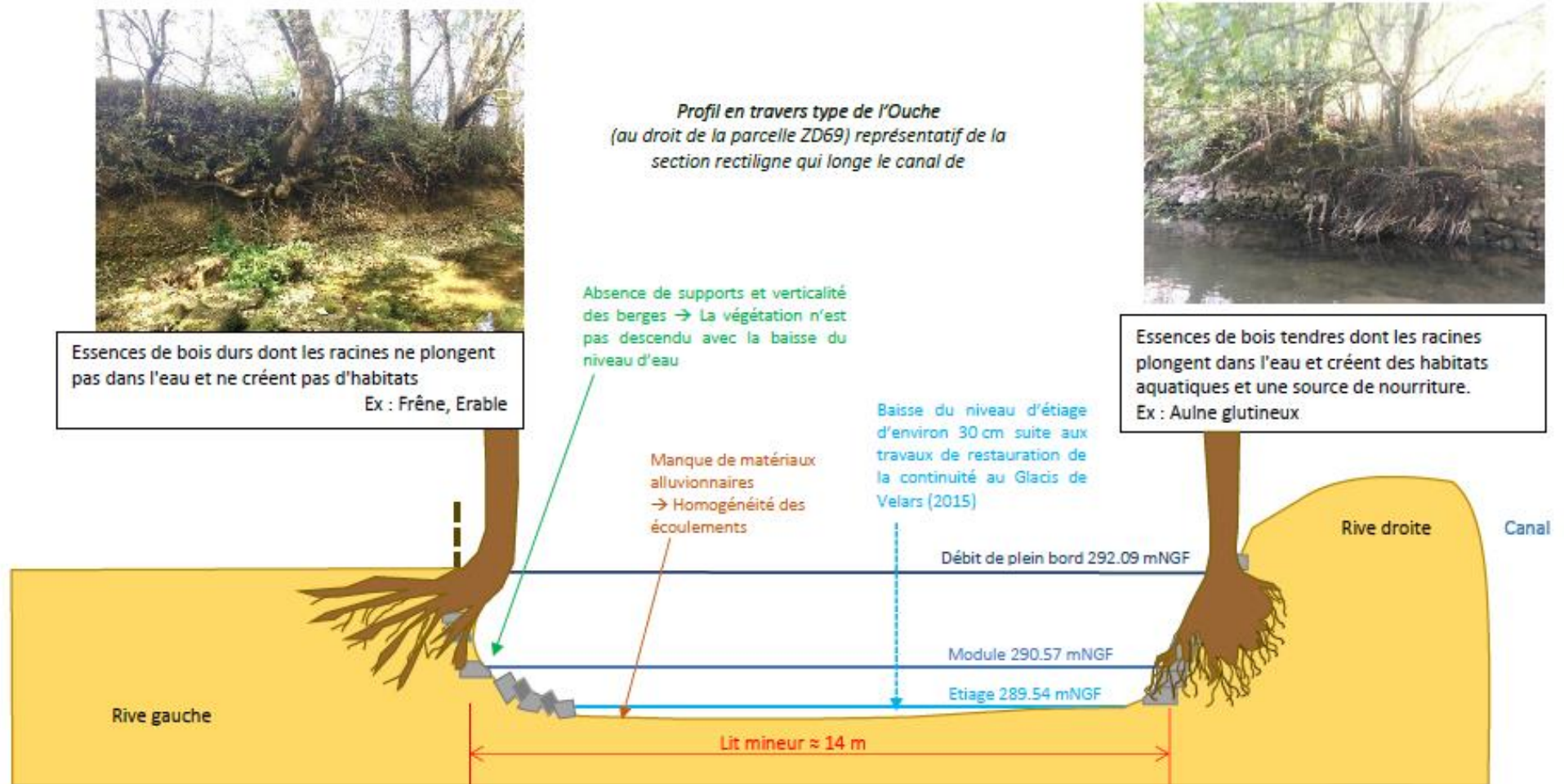
Ancienne zone de remous du Moulin du Banet (Gissey sur Ouche, septembre 2020)

Retours Fleurey/Velars : Seuls 2 propriétaires sur 5 en rive gauche (côté prés) sont favorables à une intervention, et de façon ponctuelle pour le scénario 2. Ces parcelles représentent un linéaire de cours d'eau de **280m** (sur 580m initialement prévu) auquel seuls quelques dizaines de mètres pourront être consacrés au scénario 2, qui plus est en partie sur la zone de remous relictuelle. Une simple recharge sédimentaire sur cette distance risque de n'avoir aucun effet positif sur la qualité habitationale selon Artelia. En rive droite, la situation est d'autant plus complexe que le propriétaire ne veut pas rencontrer le syndicat et le locataire (l'association de pêche locale) ne répond pas aux sollicitations.

Les tranches optionnelles suivantes ne seront donc pas débloquées.

Extrait des supports de concertation pour la restauration des zones de remous à Gissey et Velars, profils en travers

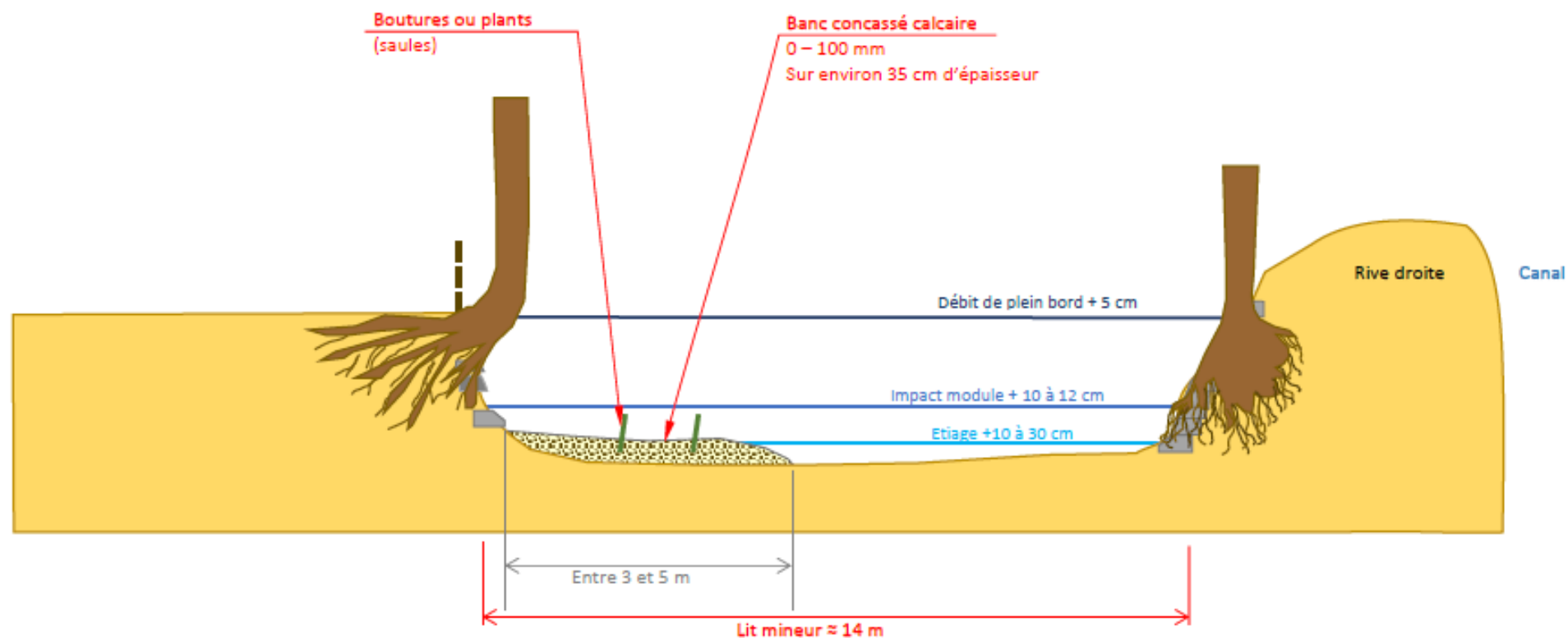
Etat actuel



Action de type 1

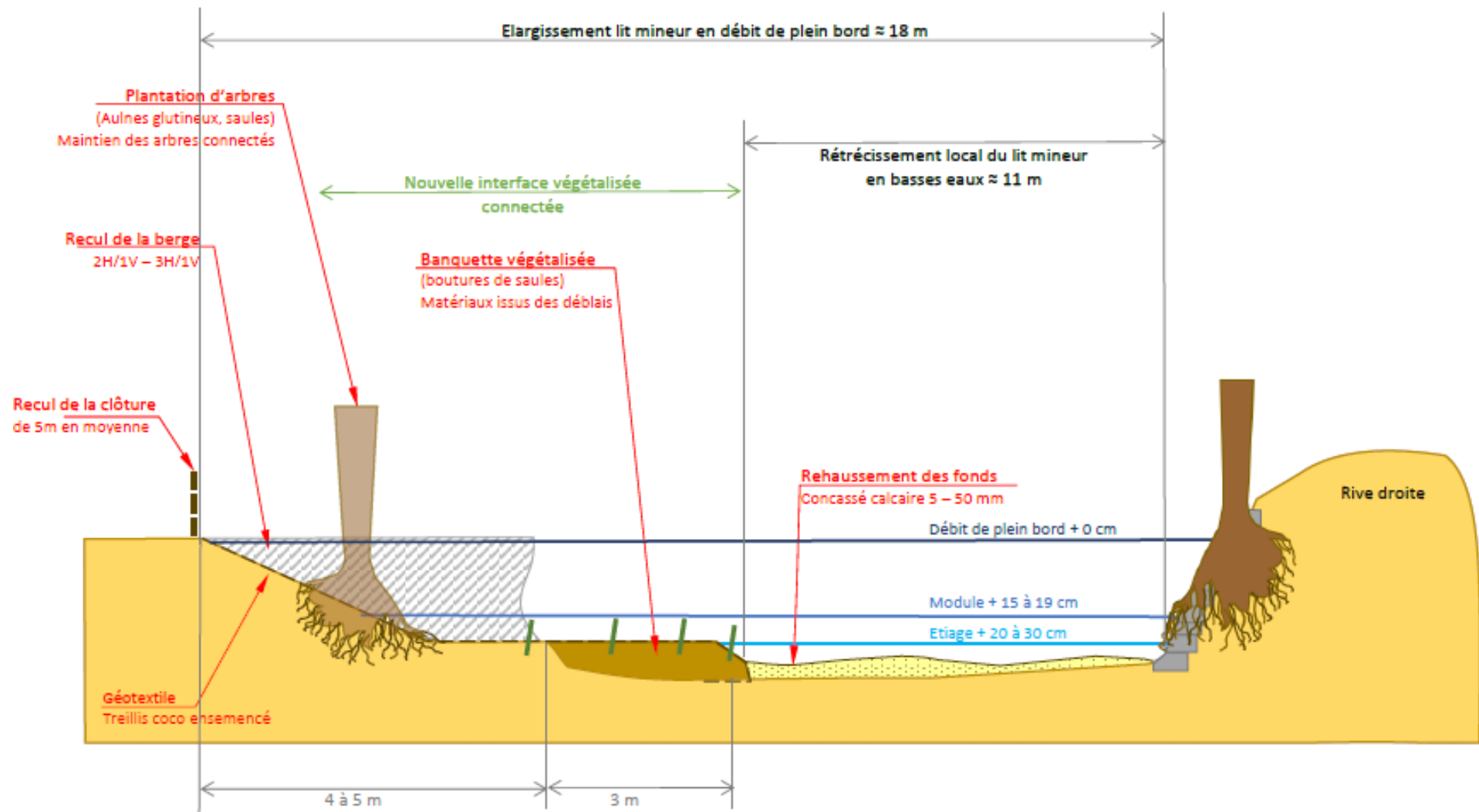
Installation de banquettes minérales sans emprise sur le lit majeur, sans toucher aux berges

Objectif : Créer de la diversification en lit mineur et des supports de plantation en bas de berge afin de permettre à la végétation rivulaire de descendre (suite à l'abaissement de la ligne d'eau, la ripisylve n'a pas pu s'implanter en bas de berge en raison de leur verticalité)



Action de type 2 : Elargir le gabarit du lit de plein bord

Elargir le lit mineur pour favoriser le dépôt naturel des alluvions, resserrer le lit d'étiage pour augmenter la diversité des habitats et créer des supports en bas de berge par retalutage et recul de berge pour une ripisylve plus large connectée à la rivière → action de modification morphologique fonctionnelle qui rompt le cercle vicieux d'érosion, d'autocurage et de déconnexion latérale de la rivière.



Restauration physique du Chamban et de ses affluents

Le Chamban et ses affluents représentent environ 50 km de cours d'eau privés principalement en secteur prairial. La définition d'un programme de restauration physique du Chamban et de ses affluents était prévue dans le cadre du contrat de travaux 2019-2020. La consultation publique a désigné le bureau d'étude IRH pour un montant de 37 557 € TTC (comprenant des prestations complémentaires pour un seul AVP).



Le ruisseau des Fâches, juin 2020.

Coût de l'étude : 37 557 € TTC

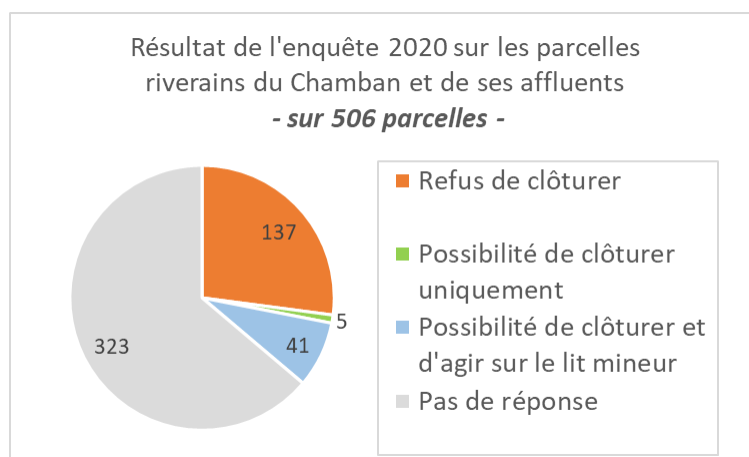
Subventionnée à 50% par l'Agence de l'eau RMC et à 30% par la Région BFC

L'étude a démarré le 15 mai 2020. Elle est conduite en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic et stratégie d'intervention
- Phase 2 : Programme d'actions
- Phase 3 : Prestations complémentaires et AVP

L'objectif premier de cette étude était de définir un programme d'action en fonction des propriétaires favorables uniquement. Une importante concertation a donc été intégrée à cette nouvelle démarche (279 propriétaires riverains pour 506 parcelles), nécessitant un traitement SIG important des données cadastrales.

Après un premier courrier d'information en mai 2020, des permanences en mairie ont été réalisées fin juin 2020 afin de recueillir un premier avis des propriétaires ou de leur exploitant (5% de retour). La restitution du diagnostic le 22 octobre 2020 a réuni 15 personnes. L'enquête qui a suivi pour la définition plus précise d'un programme d'actions a reçu 60 réponses (21% des propriétaires) dont 46 parcelles (9% des parcelles) avec une possibilité éventuelle de clôturer et donc d'agir sur la rivière.



A l'issue de cette concertation, IRH a été en mesure de proposer des opérations de restauration sur **29 parcelles** concernant **14 propriétaires pour 8 secteurs prédéfinis**. Le COPIL de présentation de ce programme d'action a eu lieu le 5 janvier 2021 en présence de l'ensemble des personnes (propriétaires ou exploitants) concernées. A l'issue de cette réunion, les exploitants demandent que les projets leur soient présentés sur le terrain afin de discuter de ce qui peut être réalisé et de leurs conditions. Une journée de rendez-vous sur sites est organisée le 10 février 2021 afin de recueillir les positionnements de chacun.

Plantations de ripisylve sur la Geline à Tart-le-Bas en amont de la RD

Avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comte à 80%.

Les entretiens de la première année suivant les plantations ont été réalisés début juillet et début novembre 2020. Les plants n'ont pas trop souffert du manque d'eau. En revanche, une partie des protections individuelles biodégradables a été arrachée (visiblement par les animaux). Elles sont effectivement moins résistantes que des protections classiques. 80/200 protections plus solides devront être remplacées en 2021.



Une nouvelle espèce inventoriée à Longvic !



L'Ouche à Longvic, vue en amont du clapet démantelé, novembre 2017.

Dans le cadre du projet d'effacement du seuil du Clapet de Longvic (travaux 2017), le SBO a confié à la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Côte d'Or (FPPMA21) la réalisation d'inventaires piscicoles sur l'ancienne zone de remous où les écoulements forment aujourd'hui un radier. Cette station est désormais intégrée au réseau de suivi piscicole de la FPPMA21.

L'inventaire réalisé en 2020 montre un peuplement piscicole de meilleure qualité que sur la zone référence locale (parc de la Colombière, 2013). La diversité spécifique est plus importante sans être optimum. Les abondances sont plus élevées et plus conformes pour la majorité des espèces.

Des analyses génétiques ont pu confirmer récemment la présence de 2 individus de **Toxostomes** pêchés en 2020. Cette espèce hautement patrimoniale n'avait jamais été repérée sur l'Ouche. Il s'agit d'un petit cyprinidé rhéophile qui apprécie les secteurs courants et bien oxygénés. D'après la FPPMA21, une population discrète a pu se maintenir, les travaux ont créé des faciès favorables à cette espèce qui a un grand besoin de déplacement.

En conclusion du diagnostic réalisé par la FPPMA21, le démantèlement du clapet de Longvic ne suffit pas pour améliorer de façon optimum l'attractivité des habitats aquatiques car la semelle de fond présente ne permet pas un resserrement important de la ligne d'eau à l'étiage, ce qui limite la diversification des habitats aquatiques. Cependant les travaux sont très positifs lors des étiages importants comme ceux connus en 2018 et 2020, car ils permettent la création de zones oxygénées propices aux cyprinidés rhéophiles et la surface des zones de frayères a été augmentée.



Toxostome © F.Melki/Biotope.

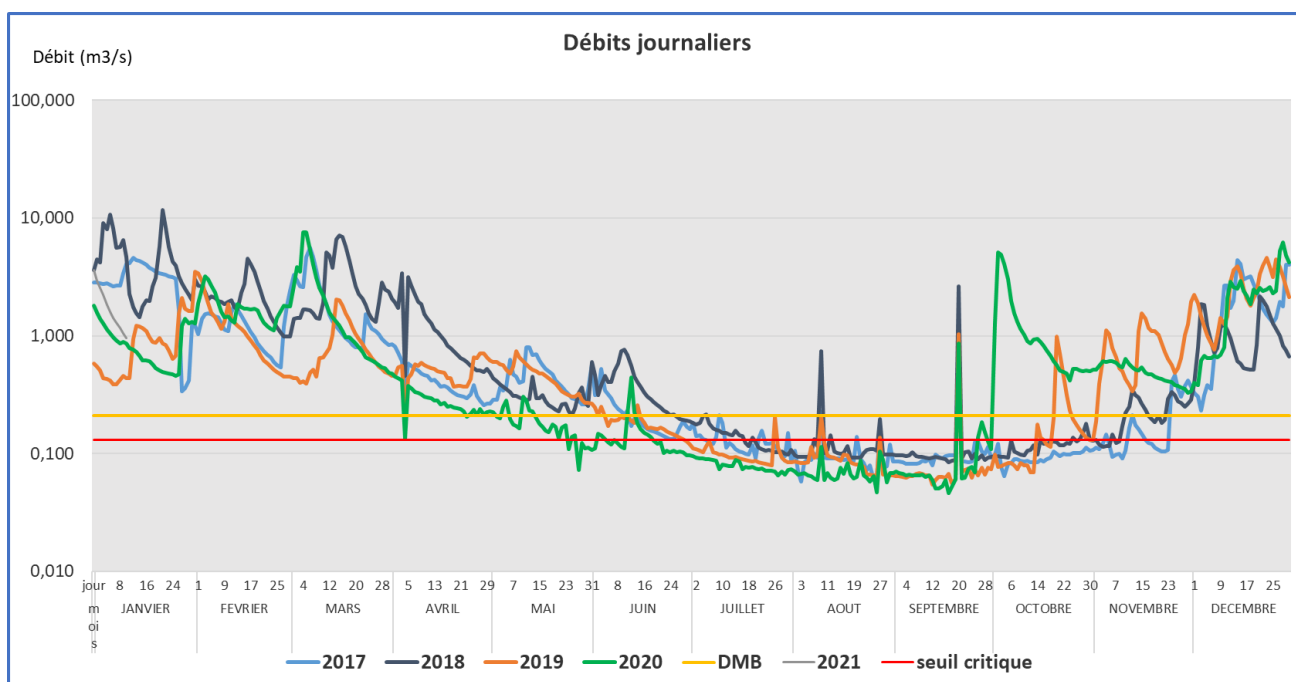
Les suivis hydrométriques

La station hydrométrique d'Oucherotte a été installée par le SBO en 2016, en complément du réseau de surveillance de la DREAL, dans une optique de gestion dynamique future des prélèvements d'eau en période d'étiage.

Un suivi technique est réalisé par un prestataire extérieur avec des jaugeages et un contrôle de la courbe de tarage. Ces contrôles doivent être réalisés dans des gammes de débits différentes (basses, moyennes et hautes eaux) mais l'année hydrologique n'a permis qu'un seul jaugeage pour un coût de 468 € TTC.

En 2020, la station devait rejoindre le réseau HYDRO 3, serveur de données hydrométriques en temps réel de l'Etat. Cependant, dans la perspective de la fusion des 4 syndicats des bassins Tille, Vouge et Ouche, le transfert a été reporté à l'occasion de la mise en commun du suivi des stations propriétés de la nouvelle collectivité.

La localisation sur l'Ouche, en amont de sa confluence avec la Vandenesse, met la station en dehors de l'influence du canal de Bourgogne. L'année 2020, comme 2019, a été remarquable par la sécheresse qui a duré sur une longue période. Les données récoltées à la station d'Oucherotte ont mis en évidence la sensibilité du milieu dès lors qu'il ne bénéficie pas des apports indirects par les fuites des ouvrages du canal de Bourgogne.



Détermination du débit minimum biologique à Oucherotte

Un DMB (débit minimum biologique) théorique, déduit de la différence entre le DMB à Crugey (Vandenesse) et celui de La Bussière (Ouche), servait de repère pour comparer les débits observés aux besoins du milieu aquatique. Celui-ci était évalué à 0,214 m³/s.

Afin de consolider la valeur stratégique de la station, le SBO a mandaté le bureau d'étude ARTELIA pour déterminer un DMB selon le protocole ESTIMHAB appliqué aux autres stations. L'étude, rendue le 11 décembre 2020, conclut à un seuil d'accroissement du risque (SAR) de 0.21 m³/s (environ 25% du module) et un seuil critique (SC) de 0.13 m³/s (16% du module), sur la base d'un module de 0.82 m³/s calculé sur 3 années de données. Le débit minimum doit privilégier une gamme de débits supérieurs au SAR.

La valeur définitive du DMB devra être décidée par la CLE.

Coût de l'étude : 5 580 € TTC

Non subventionnée

La CLE de l'Ouche

La **Commission Locale de l'Eau** de l'Ouche, portée par le SBO, est **l'instance de concertation à l'échelle du bassin versant**, instigatrice des **outils SAGE et Contrat de Bassin** et dont l'avis conditionne l'engagement de l'Agence de l'eau dans le financement des actions du Contrat de Bassin.

L'année 2020 a été marquée par la situation sanitaire nationale qui a eu des répercussions sur le fonctionnement des instances et collectivités, les élections municipales ayant dû être décalées.

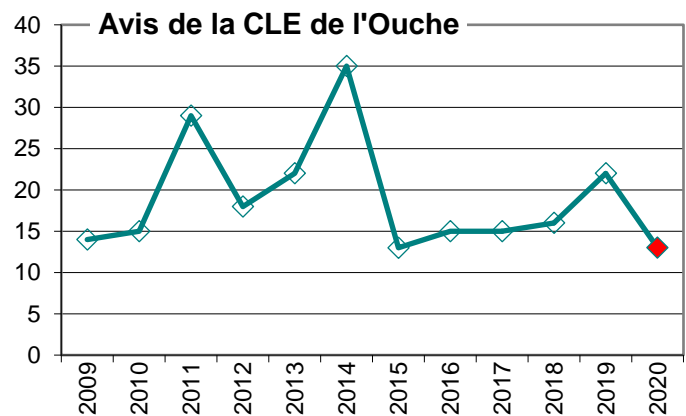
Ainsi, la CLE du bassin de l'Ouche n'a pu être réinstallée. Une seule réunion technique s'est tenue avant le renouvellement des conseils municipaux et conseils communautaires et la mise en place de l'état d'urgence sanitaire.

Réunion du comité technique du 14 janvier 2020 : réunion consacrée à la présentation du projet de tableau de bord du SAGE, faisant suite à la réunion du 6 septembre 2019 et portant sur les indicateurs à utiliser et le traitement des données. Les discussions ont notamment porté sur les indicateurs d'évaluation de l'enjeu 2 « gestion des inondations » et de l'enjeu 3 « atteinte du bon état physico-chimique des eaux ».

Les avis de la CLE

Le bureau de la CLE a reçu délégation pour rendre les avis soumis au titre des dossiers « loi sur l'eau » transmis par la DDT (police de l'eau) ou la DREAL (pour les ICPE). **Les avis de la CLE permettent de s'assurer que les dossiers présentés respectent les dispositions ou règles du SAGE.** Le SBO assure l'instruction de ces dossiers et la proposition d'avis du bureau de la CLE.

Au cours de l'année 2020, la CLE de l'Ouche a rendu **13 avis** portant sur :



1. Répartition annuelle des volumes destinés à l'irrigation – **avis favorable**
2. Création d'un puits d'irrigation pour le maraîchage à Fauverney – **avis favorable**
3. Requalification de la rue du Stade à Messigny-et-Vantoux – **avis favorable**
4. Projet de restauration d'un espace de liberté de l'Ouche à Varanges – **avis favorable**
5. Rabattement temporaire de la nappe à la Cité de la Gastronomie et du Vin – **avis favorable**
6. Protection d'une berge du Suzon (prévention de la dégradation d'une conduite d'assainissement) à Dijon – **avis favorable**
7. Projet d'infrastructure de production d'eau potable à partir du barrage-réservoir de Grosbois sous maîtrise d'ouvrage départementale – éléments de réflexions
8. Projet d'arrêté préfectoral pour la mise en place des périmètres de protection du captage de la source de l'Ouche à Lusigny et autorisation de prélèvement – **avis favorable** pour les périmètres de protection, **réservé** pour les volumes prélevés.
9. Protection de berge à Créancey – **avis favorable**
10. Construction d'une résidence seniors à Plombières – **avis favorable**
11. Extension de la zone d'activité de Créancey – **avis favorable**
12. Construction d'un lotissement (4 lots) à Echenon – **avis favorable**
13. Renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière alluvionnaire à Rouvres-en-Plaine – **avis réservé**

Le tableau de bord du SAGE

Les principes

Le tableau de bord d'un SAGE est une base de données structurée autour d'indicateurs ; il est conçu pour suivre et éventuellement orienter/réorienter la mise en œuvre du SAGE et fournir un outil de communication polyvalent et ciblé, actualisable annuellement.

Les résultats obtenus permettent d'apprécier les effets du SAGE (dispositions et règles) sur les enjeux et objectifs correspondants. Il permet, dans le cadre d'une révision, d'aider à reformuler des dispositions, corriger ou compléter le règlement. C'est un support d'aide à la décision pour la CLE.

Il permet de :

- Fournir un référentiel commun, chiffré et actualisé périodiquement,
- Alimenter les discussions notamment sur la planification des actions ou les corrections à envisager,
- Maintenir la concertation et la dynamique de projet,
- Communiquer sur le SAGE et ses résultats.

Avancées 2020

Les différentes étapes :



Une première version de la maquette avait été soumise au comité technique du SAGE en 2019 puis retravaillée.

En raison de la situation sanitaire et du retard pris dans la réinstallation de la CLE, la réunion du comité technique n'a pas été possible pour finaliser le projet de tableau de bord.

Toutefois, la période a permis de tester les indicateurs validés et ceux proposés à l'avis du comité technique. Cette période de tests a mis en évidence les besoins en temps pour la sélection des données et leur traitement afin d'obtenir les résultats attendus en termes de lisibilité et d'interprétation. Ainsi, une version « test » du tableau de bord a été élaborée.

A titre d'exemples, ont été testés :

- **Le suivi démographique du bassin** : il confirme les estimations prospectives qui avaient été réalisées en 2013 à l'appui du volet « tendances et scénarii ». L'évolution démographique a un impact direct sur l'exploitation de la ressource, notamment en période de pénurie.
- **Le nombre de jours d'atteinte des différents seuils aux stations hydrométriques de référence** : L'observation du nombre de jours d'atteinte des différents seuils (alerte, alerte renforcée et crise) aux 2 stations hydrométriques de référence permet d'observer la tendance évolutive sur différentes périodes. La méthode diffère de celle de la DREAL dans le sens où ce sont les débits journaliers qui sont observés et non les débits sur 3 jours consécutifs glissants.
- **Suivi des niveaux piézométriques des ressources souterraines** : deux stations représentatives du bassin ont été retenues : Fleurey, représentative des apports amont, et Messigny, représentative du bassin du Suzon. Les deux stations ont une position stratégique pour suivre le comportement des ressources souterraines notamment exploitées pour l'alimentation en eau de la métropole et des collectivités dépendantes d'achats d'eau en gros.
- **Rendements des réseaux d'adduction d'eau potable** : L'évolution des rendements des réseaux par collectivité et par sous bassin est un indicateur de la prise en compte locale des objectifs d'économie d'eau. Il permet également d'évaluer la mise en conformité en regard des obligations réglementaires.

Sur la base des données collectées dans les rapports sur la qualité des services ou fournies par les collectivités, la mise en forme pour un diagnostic pertinent a été confrontée à plusieurs difficultés liées aux différentes réformes des collectivités, modifiant sur de courtes périodes les périmètres de compétences, aux rapports annuels relativement récents et de disponibilité aléatoire et enfin aux incidents (fuites...) qui sont d'autant plus impactant que le service est de petite taille.

- **Sécurisation de l'usage AEP** : une carte des interconnexions connues a été réalisée. Elle donne une certaine vision des interdépendances entre collectivités. Le test n'a pu être poussé plus loin, mais il sera nécessaire de mettre en corrélation les volumes importés ou exportés en perspective avec le développement des populations desservies et la situation climatique afin de caractériser les demandes en fonction des ressources disponibles.
- **L'entretien des cours d'eau** : l'entretien des cours d'eau est un indicateur recouvrant plusieurs aspects. Il permet ainsi d'observer la répartition des dépenses sur les différents types de travaux, l'évolution de l'état des ripisylves.

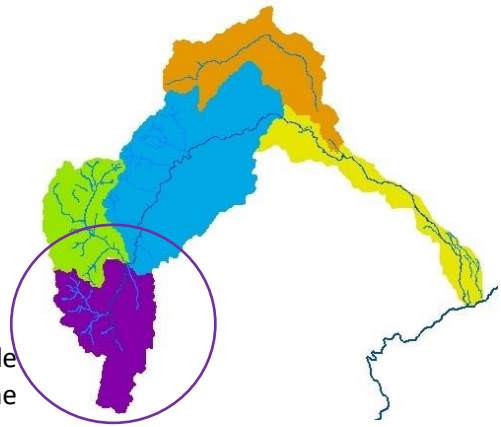
Il restera à définir avec le comité technique le niveau de détails attendu et dans quel objectif.

Les prélèvements

Les volumes prélevables sont répartis en 5 sous-bassins en fonction de la capacité du milieu.

Réduction des prélèvements pour l'alimentation en eau potable en étiage

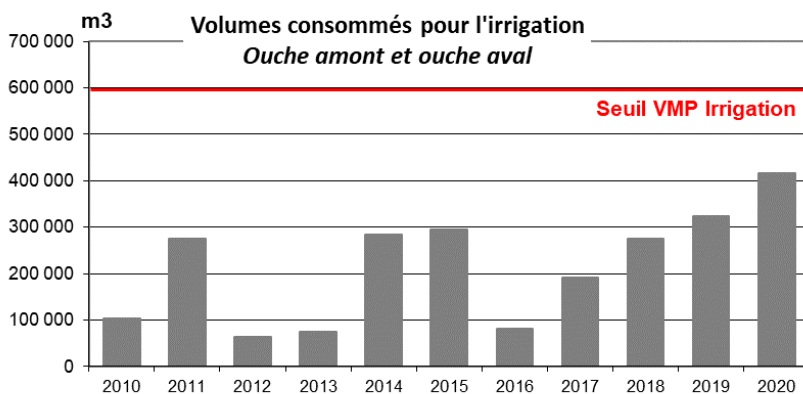
Sources de l'Ouche = Sous-bassin de l'Ouche en amont de Pont d'Ouche



Le suivi du Schéma directeur du SM Chamboux en 2020 a permis d'entrevoir des solutions concrètes pour les maitres d'ouvrages sur les sous-bassins « Ouche amont » et « Vandenesse ». Les besoins ont été calculés pour le respect des volumes prélevables avec notamment la **possibilité d'une réduction du prélèvement de la source de l'Ouche en fonction du respect du Débit Minimum Biologique (DMB)** qui sera fixé à la station d'Oucherotte (objectif validé en entretien entre les Présidents du SM Chamboux et du SBO).

Le département de Côte d'Or intervient également dans le domaine de la ressource en eau. Un consensus est nécessaire entre le SM de Chamboux et le département pour obtenir des financements de l'Agence de l'eau. Dans l'attente, l'opération pour la réduction des prélèvements à la source de l'Ouche est suspendue.

Les prélèvements pour l'irrigation



Les prélèvements pour l'irrigation font l'objet d'un avis de la CLE en début d'année sur la répartition annuelle. Les prélèvements effectifs sont connus en fin de campagne. On peut constater un écart d'environ 50%, selon les années, entre les demandes et les volumes réellement utilisés.

En 2020, le volume demandé 590 521m³ était similaire aux années précédentes. Le volume consommé a en revanche augmenté en lien avec le

déficit pluviométrique sur toute la période printanière et estivale.

Avec le développement de la demande en produits frais issus du maraîchage, la demande des prochaines années pourrait être amenée à augmenter.

Les besoins des cheptels

Le tarissement des cours d'eau a été préjudiciable à l'abreuvement des animaux à l'herbage, plus particulièrement sur les bassins de l'Ouche amont et de la Vandenesse. La problématique a été régulièrement abordée avec les éleveurs rencontrés sur le terrain et par leurs représentants au cours des réunions de la cellule de veille « sécheresse » animée par la DDT de Côte d'Or : les affluents s'assèchent obligeant les éleveurs à apporter régulièrement de l'eau.

Des pistes de réflexion pour éviter les pompages directs en rivière sont à l'étude dans le schéma départemental. Les solutions envisagées passent par la récupération des eaux des bâtiments d'élevage, mais également la création de retenues captant les eaux de ruissellement des parcelles ou encore la création de puits.

Planification

Le Contrat de travaux Ouche 2019-2020

Afin de ne pas entraver la dynamique initiée au travers de ce premier Contrat de Bassin durant la phase d'élaboration d'une nouvelle procédure, le SBO s'est engagé dans un Contrat de travaux jusqu'en 2020 avec l'Agence de l'Eau RMC.

Ce contrat inscrivait le démarrage de 4 opérations « changement climatique » cofinancées avec la participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté :

- Travaux de restauration d'un espace de liberté à Varanges (opération bonifiée) ;
- Etude de reconnexion d'un méandre à Tart-le-Bas ;
- Etude de restauration physique des anciennes zones de remous à Gisse-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche ;
- Etude de restauration physique du Chamban et de ses affluents.

Ce contrat présentait également le financement des opérations d'entretien de la ripisylve 2019 et 2020, en contrepartie des actions de restauration morphologiques prévues, ainsi que le financement des postes et des animations scolaires réalisées par la Fédération de pêche de côte d'Or.

Le montant global de ce contrat est évalué à 1 240 617 €HT pour un montant d'aide de 671 207 €.

Le montant réalisé s'élève à 281 772 €HT avec l'abandon nécessaire des projets les plus importants.

Le bilan financier est présenté ci-après :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Prévisionnel				Réalisé		
			Montant de l'opération (HT)	Taux d'aide de l'Agence	Taux d'aide de la Région BFC	Contreparties AE	Stade d'avancement	Montant dépensé (HT)	Précision
Opérations changement climatique									
SBO	Travaux de restauration d'un espace de liberté de l'Ouche à Varanges	2020	725 498 €	Travaux 70 %	Etude 80%	Ambition niveau R3 OS travaux avant le 31/12/2020	2019 : Etude AVP et DLE	30 275 €	Problème géotechnique bouleversant l'économie du projet. Projet arrêté.
SBO	Etude de restauration physique du Chamban et de ses affluents	2020	83 333 €	Etude 50 %	Etude 30%	OS étude avant le 31/12/2020	2020 : Diagnostic et concertation	18 767 €	Etape suivante : Programme d'action début 2020 basé sur les accords de principe des propriétaires
SBO	Etude de reconnexion latérale à l'échelle de plusieurs méandres à Tart-le-Bas + acquisitions foncières	2019-2020	81 190 €	Travaux 50 %	Etude 80%	OS avant le 31/12/2020	2019 : Diagnostic de sol et état initial + concertation	29 251 €	Problème de pollution des sols au niveau du méandre 2 à reconnecter. Projet arrêté.
SBO	Etude de restauration physique des anciennes zones de remous suite à l'abaissement des déversoirs de Gissey et Velars	2019	49 563 €	/	Etude 80%	/	2019-2020 : Diagnostic (dont inventaires), concertation et AVP	19 320 €	Etape suivante : AVP à adapter suite à la sollicitation de chaque propriétaire et exploitant.
Sous total changement climatique			939 584 €					97 613 €	

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Prévisionnel				Réalisé		
			Montant de l'opération (HT)	Taux d'aide de l'Agence	Taux d'aide de la Région BFC	Contreparties AE	Stade d'avancement	Montant dépensé (HT)	Précision
Autres opérations du contrat									
SBO	Programme d'entretien de la végétation	2019	120 850 €	30%		Dépôt du DLE du projet de Varanges avant le 31/02/2020	Terminé (tranche 3) <i>DLE Varanges déposé le 31/01/2020</i>	97 040 €	La tranche 5 a démarré fin 2020.
		2020	94 183 €			Engagement de l'étude Chamban avant le 31/12/2020	Terminé (tranche 4) <i>Etude Chamban engagée le 19/05/2020</i>	24 932 €	
SBO	Animation contrat de bassin	2019	24 000 €	50%				29 761 €	Salaire et charges des jours d'animations validés aux tableaux d'objectifs
		2020	24 000 €					20 381 €	
SBO	Restauration de la ripisylve de la Geline à Tart le Bas	2019-2020	10 000 €		80%		Plantations fin 2019 Première année d'entretien 2020	3 292 €	
Fédération de pêche 21	Animations scolaires et parascolaires (31 animations/an)	2019	8 000 €	70%			30 animations	8 753 €	
		2020	8 000 €				0 animations	0 €	COVID
SHNA/AFB	Suivi des écrevisses à pattes blanches	2020	12 000 €		Candidature AP Biodiversité 2020			0 €	Opération non retenue par l'appel à projet biodiversité 2020
Sous total autres opérations			289 033 €					184 159 €	

Le projet de Contrat de rivière Ouche 2022-2024

Le second semestre 2020 a été dédié aux recherches et à l'élaboration de propositions pour le futur contrat de milieu 2022-2024 :

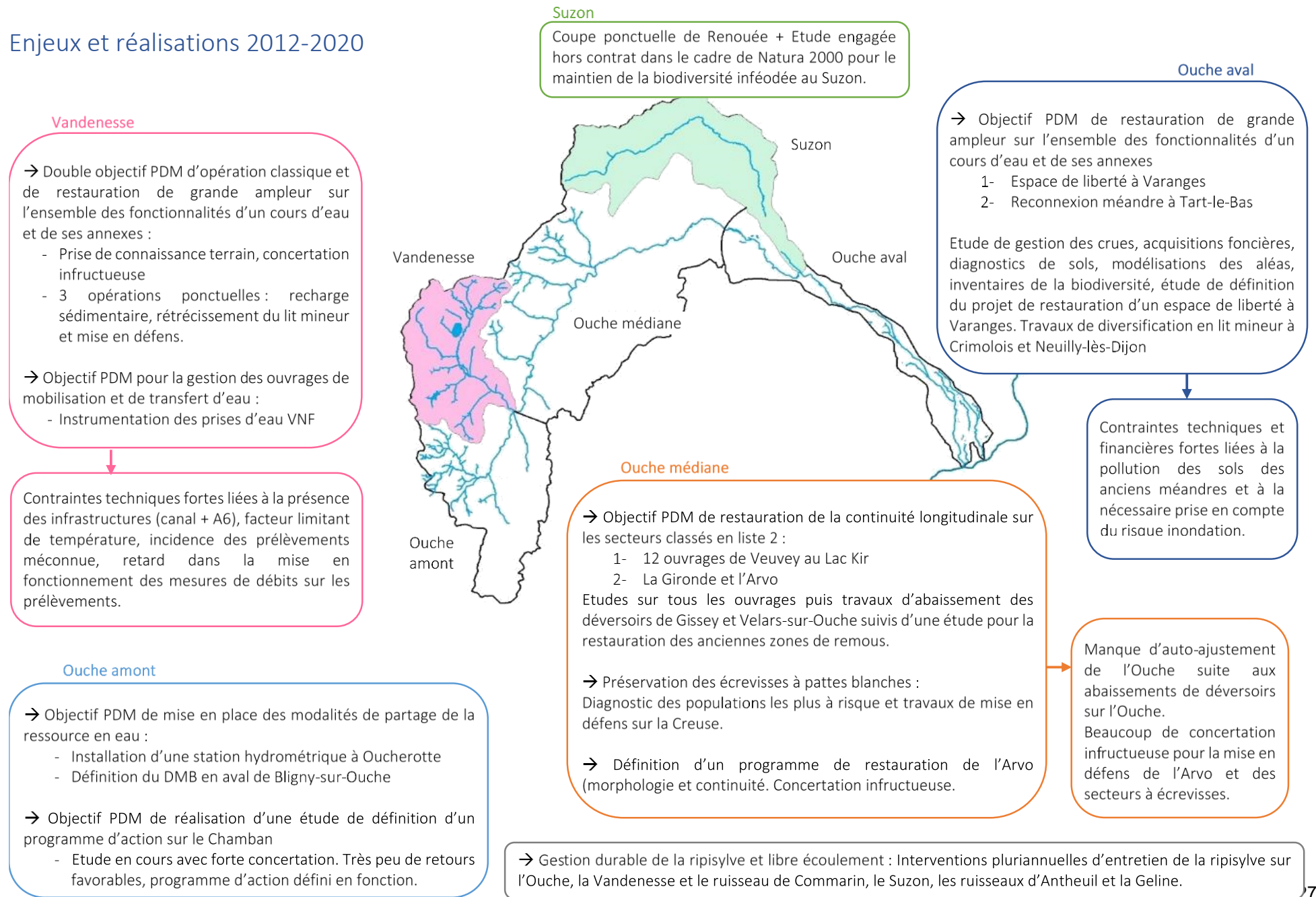
- analyses photos aériennes anciennes, vérifications terrain, analyse granulométrique,
- recherches biblio (localisation espèces protégées inféodées aux milieux aquatiques)
- échanges avec les partenaires (FDP21, SHNA, LPO, Synd. du Pays de Seine et Tille),
- chiffrages avec recherches de méthodologies de travaux,
- rédaction du rapport de discussion et de fiches par sous-secteurs
- présentations au bureau et au conseil syndical.

Des échanges avec les financeurs principaux (Agence de l'eau RMC et Région BFC) ont permis de connaître les financements potentiels de chaque opération envisagée.

Un rapport de discussion sur les nouvelles orientations possibles à donner aux futures actions du syndicat a été présenté au conseil syndical du SBO le 9 décembre et validé par le bureau du SBO les 3 décembre 2020 et 7 janvier 2021. Celui-ci est accompagné de fiches projets pour les orientations prioritaires. Ces fiches sont elles-mêmes hiérarchisées dans l'optique de la programmation à inscrire jusqu'en 2024 dans le cadre du contrat de bassin.

La synthèse suivante présente les enjeux issus des réalisations passées (2012-2020) puis les enjeux et objectifs à venir tels qu'ils ont été présentés en séance du conseil le 9 décembre 2020.

Enjeux et réalisations 2012-2020



Enjeux et objectifs 2021-2024

Objectifs prioritaires A uniquement

Vandenesse

→ Double objectif PDM d'opération classique et de restauration de grande ampleur sur l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes : Pas d'action proposée en priorité A en raison des facteurs limitants.

→ Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches (Secteurs Vandenesse et Ouche médiane) + concertation locale avec partenariat SHNA.
(Accompagnement Région : 80%)

→ Informer, anticiper les enjeux liés au Castor (veille)

Ouche amont

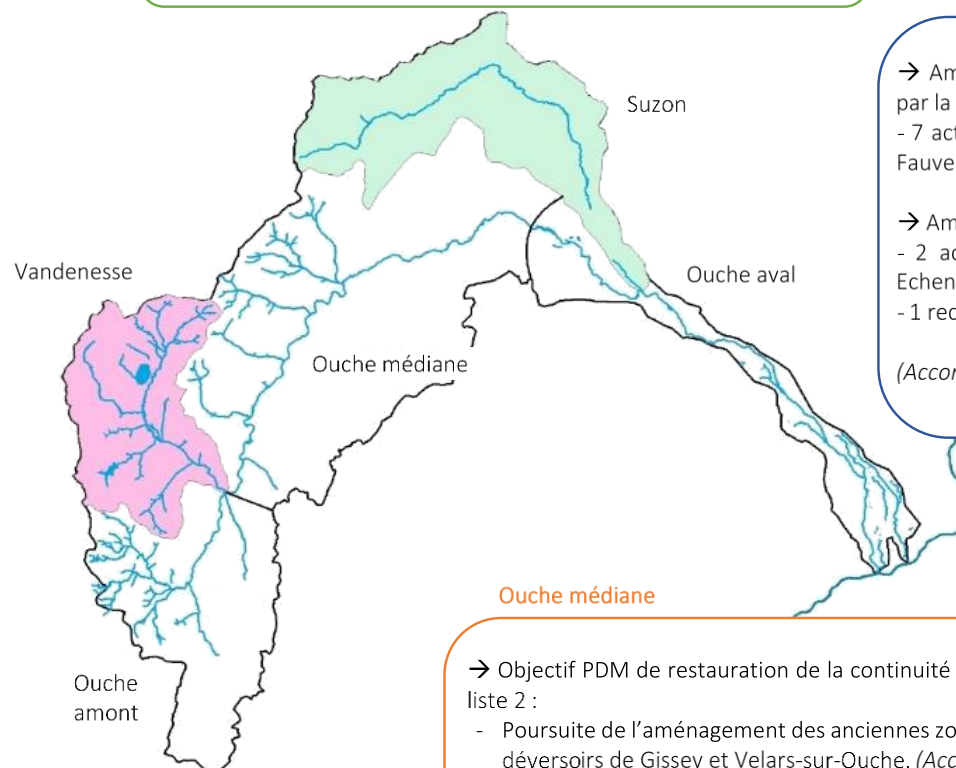
→ Objectif PDM de mise en place des modalités de partage de la ressource en eau :
- Poursuite de la concertation pour la mise en place des volumes maximums prélevables et l'adaptation des prélèvements au respect du DMB.

→ Objectif PDM de réalisation d'une étude de définition d'un programme d'action sur le Chamban : Définition et mise en application du programme d'action. (Accompagnement AE-Région : 50% -30% pouvant évoluer sur les travaux)

→ Dégager des priorités sur les affluents de l'Ouche en prenant en compte les espèces protégées : Aubaine (Accompagnement Région : 80%)

Suzon

Partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays de Seine et Tilles, structure porteuse de l'animation Natura 2000 pour la caractérisation des assecs. Partenariat éventuel à développer sur d'autres thématiques qui seront soulevées dans le cadre de l'étude en cours.



Ouche aval

→ Amélioration de la qualité morphologique par la diversification des habitats en lit mineur.
- 7 actions dont 4 prioritaires entre Neuilly et Fauverney

→ Amélioration de la connectivité latérale
- 2 actions de reconnexion de bras mort à Echenon, hors enjeux inondation
- 1 reconnexion d'un affluent (la Chartreuse)

(Accompagnement AE-Région : 50% -30%)

Ouche médiane

→ Objectif PDM de restauration de la continuité longitudinale sur les secteurs classés en liste 2 :

- Poursuite de l'aménagement des anciennes zones de remous suite à l'abaissement des déversoirs de Gissey et Velars-sur-Ouche. (Accompagnement AE-Région : 50% -30%)
- Accompagnement technique et financier pour les ouvrages pour lesquels l'arasement est exclu pour des raisons géotechniques. (Accompagnement AE-Région : 50% -30%)

→ Dégager des priorités sur les affluents de l'Ouche en prenant en compte les espèces protégées : Douix + Prâlon puis Gironde + Sirène (Accompagnement Région : 80%)

→ Gestion durable de la ripisylve et libre écoulement : Poursuite des interventions pluriannuelles d'entretien de la ripisylve sur l'Ouche + Elargissement aux affluents a minima pour le libre écoulement.

(Accompagnement AE : 30% conditionnés par les autres opérations)

Le rapport financier

Compte administratif 2020

Compte administratif 2020

Dépenses de fonctionnement 2020		Recettes de fonctionnement 2020	
Article	Libellé	Article	Libellé
	Opérations réelles		Opérations réelles
011	Charges à caractère général	74	Dotations et participations
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés		Total des recettes réelles
Chap 65	Autres charges de gestion courante		Opérations d'ordre
Chap 66	Charges financières	042	Opérations d'ordre de transfert entres sections
6711	Charges exceptionnelles		Total des recettes d'ordre
	Total des dépenses réelles		
	Opérations d'ordre		
Chap 023	Virement à la section d'investissement		
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entres sections		
	Total des dépenses d'ordre		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
	371 019,80		381 464,62
Dépenses d'investissement 2020		Recettes d'investissement 2021	
Article	Libellé	Article	Libellé
	Opérations réelles		Opérations réelles
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	R001	Résultat d'investissement reporté
Chap 20	Immobilisations incorporelles	Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves
Chap 21	Immobilisations corporelles	Chap 13	Subventions d'investissement
	Total des dépenses réelles		Total des recettes réelles
	Opérations d'ordre		Opérations d'ordre
040	Opérations d'ordre de transfert entres sections	Chap 021	Virement de la section de fonctionnement
	Total des dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entres sections
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Total des recettes d'ordre
	147 494,51		90 034,82

Conclusion

L'année 2020 a connu un étiage plus marqué qu'en 2019, qui a également conduit à l'observation des assecs des cours d'eau du bassin versant. La précocité du déficit pluviométrique du printemps a été source d'inquiétude et les précipitations de mai, bien que très supérieures aux normales, n'ont pas vraiment bénéficié aux milieux aquatiques.

Le programme d'entretien de la végétation de l'Ouche a été conduit par l'animateur SAGE, sur le **secteur de l'Ouche en amont de Gissey-sur-Ouche, la Vandenesse et le ruisseau de Commarin**, avec l'avancement de la dernière tranche afin de terminer le programme dans les délais prévus par la Déclaration d'Intérêt Général.

L'impact de la situation sanitaire du pays, avec les différentes mesures prises (confinement, distanciation, restrictions diverses), a bloqué l'installation attendue de la nouvelle Commission Locale de l'Eau. Cette situation a toutefois été mise à profit pour développer la connaissance du fonctionnement du bassin, et plus particulièrement son comportement en fonction de sa première ressource, les précipitations, permettant d'étayer des arguments pour une gestion prospective de la ressource.

L'arrêt des projets de restauration des espaces latéraux de l'Ouche à Varanges et Tart-le-Bas a permis de prendre de l'avance sur la construction du prochain contrat de milieu 2022-2024 qui devra être signé courant 2021.

Enfin, le syndicat de la Tille Vouge Ouche (SMTVO) est créé, à compter du 1^{er} janvier 2021, par arrêté préfectoral du 28 décembre 2020. Il est issu de la fusion du Syndicat du Bassin de la Vouge, du Syndicat du Bassin de l'Ouche, du Syndicat de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle et du Syndicat de la Tille, de la Norges et de l'Arnison.



Etiage de l'Ouche en amont du pont de Trouhans (septembre 2020)